



Direction Départementale des Territoires de l'Ain  
 Rédaction : 03/01 - GJR - PR - le 11 novembre 2023  
 Sources : DDT 01 - RTM  
 Fond cartographique : © IGN - BD Cartho - BD Topo - DGI 2023 - Geofis

**PRÉFÈTE DE L'AIN**  
 Liberté  
 Égalité  
 Fraternité

Direction départementale  
 des territoires de l'Ain  
 23 rue Bourgmyer CS 90410  
 01012 BOURG EN BRESSE CEDEX  
 Service urbanisme et risques  
 Unité prévention des risques

## Plan de prévention des risques

"inondations du Rhône, crues torrentielles,  
 ruissellement et mouvements de terrains"

**Commune de Groslée-Saint-Benoit  
 PartieSud**

**Plan de zonage**

**Projet soumis à enquête publique**

Prescrit le 9 janvier 2020  
 Mis à l'enquête publique  
 du 2 janvier 2024  
 au 2 février 2024  
 Approuvé le

Novembre 2023

Légende	
<b>Zonage réglementaire</b>	<b>Cadastre</b>
Rg - Zone rouge glissement de terrain (inconstructible)	Limite de parcelles
Ri - Zone rouge inondation (inconstructible)	Bâti dur
Rp - Zone rouge chutes de pierres (inconstructible)	Bâti léger
Rt - Zone rouge crue torrentielle (inconstructible)	Limite communale
Rv - Zone rouge ruissellement (inconstructible)	Surface en eau - cours d'eau
Bg - Zone bleue glissement de terrain (constructible sous condition)	Réseau routier
Bi - Zone bleue inondation (constructible sous condition)	Départementale
Bi2 - Zone bleue inondation exceptionnelle du Rhône (constructible sous condition)	
Bt - Zone bleue crue torrentielle (constructible sous condition)	
Bv - Zone bleue ruissellement (constructible sous condition)	
— Cote de référence (mNGF)	
— Zone de remontée aval Glandieu	

